

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du dix-sept septembre deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, Mme DOUVRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme BREMARD Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. HERBAUT Pierre	donne pouvoir à M. DAVID Lionel
M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à Mme BREMARD Céline
Mme HANNE Lauréline	donne pouvoir à Mme BODNIEFSKI Marina
M. MARINO Salvatore	donne pouvoir à Mme LIENARD Eva

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 15

Présents : 25
Votants : 29

MARCHES PUBLICS

5 – Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un multi-accueil « Les Pious-Pious » pour la commune de BREBIERES – Signature d'un avenant

VU la délibération du 28 juin 2022 relative à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un multi-accueil « Les Pious-Pious » pour la commune de BREBIERES – choix du délégataire et approbation du contrat de concession,

VU le contrat d'affermage de concession de service public par lequel la Commune confie au Concessionnaire, à titre exclusif, la gestion et l'exploitation d'un établissement multi-accueil de 30 places dénommé « les Pious-Pious » situé 19, rue du 11 novembre à l'espace jeunesse de BREBIERES, signé le 30 juin 2022,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à une réécriture de l'article 15 « Rémunération du concessionnaire » afin de définir plus techniquement les modalités de rémunération du concessionnaire et les modalités de traitement du « bonus territoire » versé par la CAF,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat du 30 juin 2022 (joint en annexe à la présente) ainsi que tous documents relatifs à son exécution.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.

Publiée le 4/10/2024
Affichée le 4/10/2024

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 
ID : 062-216201731-20240923-DCM202431-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>